

BUREAU FEDERAL du



FFBB

Document de travail

Samedi 9 mars 2024

The background features a smooth gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are overlaid on the gradient. One line starts at the top center and curves downwards and to the right. The other line starts at the top right and curves downwards and to the left, intersecting the first line.

14. Délégation Pratiques Fédérales

A. SALMON

14.2 Sujets à débat / décisions



Commission 5x5 : Places Réservées N3

VOTE

Les Règlements Sportifs Particuliers de NF3 et de NM3 prévoient l'attribution de places selon les modalités suivantes :

- NF3 → 4 Wild-Cards attribuées prioritairement :
 - A l'Equipe Espoirs LF2 qui devient équipe Fédérale
 - A 3 équipes dont l'intérêt justifie leur attribution
- NM3 → 4 wild-cards attribuées prioritairement :
 - Aux équipes Espoirs des clubs de 2e division masculine professionnelle reléguées en NM1
 - Aux équipes dont l'intérêt justifie l'attribution

Proposition : Pour l'attribution des wild-cards pour la saison 2024-2025, la Commission Fédérale 5x5 propose le même cahier des charges établi pour les places réservées attribuées pour la saison 2023-2024.

- Les clubs devront se porter candidat entre **le lundi 1^{er} avril et le lundi 13 mai 2024 midi**. Ils devront envoyer les éléments de leur dossier de candidature **au plus tard le mercredi 15 mai 2024 midi**.
- Au Bureau Fédéral des 7 et 8 juin 2024, la Commission Fédérale 5x5, après étude des dossiers reçus, proposera un classement national par division de l'ensemble des candidatures (en indiquant les éventuelles candidatures irrecevables).
- Une fois le classement définitif validé par le Bureau Fédéral, la Commission Fédérale 5x5 s'appuiera sur ce classement pour attribuer les places réservées au(x) club(s) le(s) mieux classé(s).
- Dans le cas où une équipe refuserait la place réservée qui lui est proposée, celle-ci sera proposée à l'équipe suivante au classement.
- Si la Commission Fédérale 5x5 estime que trop peu de dossiers répondent aux critères permettant l'attribution d'une place réservée en Nationale 3, elle pourvoira à la/aux place(s) vacante(s) via un repêchage au ranking fédéral, comme prévu par l'article 19 des Règlements Sportifs Généraux.

Merci



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris
Tél. 01 53 94 25 00 - www.ffbb.com

